## République Islamique de Mauritanie Commune de Nouadhibou

Honneur-Fraternité-Justice

## Décisions de dégrèvement N°78/2023

Contribuable

Nom

: STATION ZEYTI

Adresse : QUARTIER 27 BM

Impôt Contesté

: Impôt foncier 2023

Exercice d'émission 2023

Montant de l'émission : 19 200 du rôle N° 03 article : 583

Réclamation

Date

: 2023

Recours Contentieux:

Recours Gracieux

Montant contesté: 9 200 MRU

Motif: Situation financière difficile

Décision

Rejeté

Montant dégrevé : 9 200 MRU

Accordé

Χ

Motif: Situation financière difficile

A Nouadhibou, le 15/11/2023

Maire

El Ghassem

The spire of the second of the second Special definition receives remember



## AVIS D'IMPOSITION

Emission N°03/CF/2023

## STATION ZEITY

BM Q 27

eg revement

integral			
ONTRIBITION FONCERS	Article	Exercice	Droits exigibles
CONTRIBITION FONCIERE	583	2023	
		2023	19200

es sommes indiquées ci-dessus sont exigibles immédiatement. re vous serais obligé d'en effectuer sans délai le réglement à la direction régionale du trésor sise à Nouadhibou.

A défaut de paiement dans les délais prévus par les dispositions de l'article L.136 du Livre des procédures fiscales du CGI, cet impôt subira une majoration de 10%

Les demandes en décharge en réduction, en remis ou modération doivent être adressées au Maire dans les délais prevus par la lor

A.B. Montant en ouguiya

0203023

A Nouadhibou, le Vendredi 15 Février 2023

Le Directeur Administratif et Financier

Mohamed Semette

STATION ZEITY

UM Tradition.

Quittance Nº

A. s. 1. 583